

**Rapport de la Commission ad hoc du Conseil Communal
chargée du préavis n° 16/2023
Remplacement de conduites d'eau sous pression, secteurs
Chauderon - Genevrey - Bovarde à Grandvaux**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, la commission ad hoc composée de MM Thomas Ellis, Roland Parisod, Mathias Noël, Julien V.-A. Vogel et Jonas Cuénoud, premier membre et rapporteur, s'est réunie le 19 septembre 2023 à 20H00 à la Maison Jaune, en présence de M. le Municipal Jean Christophe Schwaab ainsi que son chef de Service Monsieur Pascal Favey. Nous les remercions pour leur présence et les compléments d'informations qu'ils ont apportés au sujet de ce préavis lors de cette séance et par après.

Résumé

Le préavis demande l'aval du conseil communal de Bourg-en-Lavaux pour le remplacement de plusieurs conduites d'eau dans le haut de la commune ainsi que la réfection d'un chemin. Comme indiqué dans le préavis ces travaux s'inscrivent dans la continuité du plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE).

Les points relevés par la commission

- Concernant les deux bornes hydrantes (BH2157 et BH2158) placées de part et d'autre des tunnels de l'entrée EST de l'autoroute en dessus du collège du Genevrey. Le fait que l'accès pour l'entretien y soit périlleux, que la conduite d'alimentation passe sous les chaussées d'autoroute, que ce segment constitue un "bras mort". Il est primordial d'assainir cette conduite sous l'autoroute et d'ajouter une nouvelle borne hydrante dont l'accès pour l'entretien ainsi que le chemin de la conduite soit facile et accessible.
- La commune ne pouvant pas savoir l'état de vétusté des conduites passant sous l'autoroute, et comme il est préférable de ne pas avoir de conduites sous cet axe routier, la conduite prévue sur la route de Puidoux fait tout son sens.
- À la suite des fuites de 2019 il paraît plus qu'important de remettre aux normes le tronçon "Les Côtes du Signal".
- Concernant le chemin de la Bovarde, avec les nouvelles habitations construites en contrebas de la route des Crêts Leyron, et vu la dégradation du chemin ces dernières années. Refaire l'entier du chemin ainsi que de poser une canalisation aux normes, sur le domaine public est la bonne solution.

- Comme indiqué précédemment, ces travaux s'inscrivent dans le plan directeur de la distribution de l'eau (PPDE) et certains de ces travaux sont prévus depuis 2016.
- Ces entretiens sont nécessaires et peuvent prévenir des catastrophes qui engendreraient des coûts considérables pour la commune, surtout si on prend en compte que certaines de ces conduites ont bientôt 50 ans.

Conclusions

Au vu des éléments précités, la commission ad hoc à la majorité, propose au conseil communal de Bourg-en-Lavaux les conclusions suivantes :

1. d'autoriser la Municipalité à réaliser des travaux de remplacement de conduites d'eau potable dans les secteurs Chauderon - Genevrey - Bovarde et des travaux de réfection du chemin de la Bovarde;
2. d'octroyer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 714'000.- (arrondi);
3. d'amortir l'investissement relatif à l'eau par les subventions de l'ECA de CHF 61 '000.- et le solde de CHF 653'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 21'700.- par année (chapitre 811), la première fois au budget 2025;
4. d'amortir l'investissement relatif à la réfection du chemin de la Bovarde de CHF 60'000.- TTC sur une durée de 10 ans à raison de 6'000.- par année (chapitre 430), la première fois au budget 2025;
5. de laisser la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC).

Riex, le 26 septembre 2023

La commission :

Premier membre & rapporteur :

Jonas Cuénoud

Membres

Thomas Ellis,

Roland Parisod,

Mathias Noël,

Julien V.-A. Vogel